

Présentation de l'application mobile AntsRoute

1. Description générale

L'application mobile AntsRoute est une app. métier liée au logiciel d'optimisation de tournées de livraison et d'intervention AntsRoute. L'application mobile, disponible sur **Play Store** (Android) et **App Store iOS** (iPhone et iPad), est dédiée aux agents d'intervention et personnels itinérants.

L'application AntsRoute permet aux chauffeurs de :

- **prendre connaissance de sa tournée du jour** et d'accéder à la liste des interventions à réaliser ;
- **suivre l'itinéraire** permettant de se diriger vers sa prochaine intervention via l'application de navigation (Google Maps ou Waze) ;
- **automatiser l'envoi des preuves de passage** horodatées avec commentaire, photos et signature client au responsable d'exploitation ou planificateur ;
- **recevoir en temps-réel des plannings actualisés** en cas d'aléas ou de demande d'urgence ;
- **annuler des interventions** en cas d'aléas avec la possibilité d'ajouter des commentaires et de définir une raison d'annulation ;
- **envoyer des notifications** aux clients lorsque les « notifications sur action depuis l'application mobile » ont été paramétrées depuis l'interface web.

A noter : l'application permet de valider la géolocalisation de l'agent lors de la validation d'une intervention uniquement lorsque le GPS du smartphone est activé.

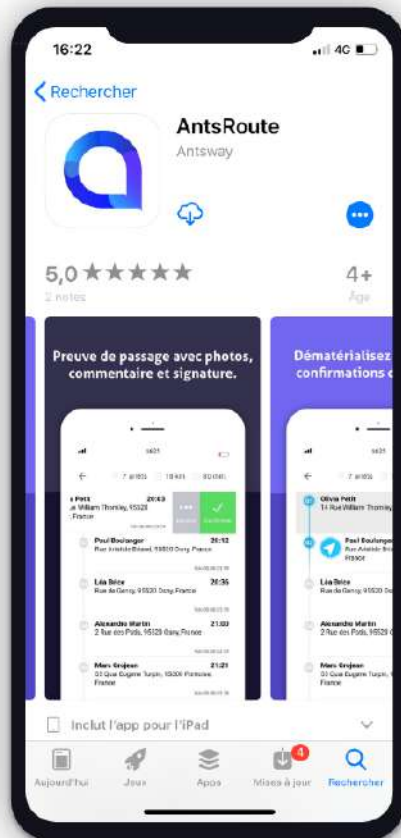
2. Télécharger l'application mobile

Sur Play Store pour les smartphones Android :

Depuis votre téléphone Android, l'application mobile d'optimisation de tournées AntsRoute est disponible sur le Play Store en [cliquant ici](#). Une fois sur la page de l'application, cliquez simplement sur « installer ».

Sur App Store iOS pour iPhone ou iPad :

Depuis votre iPhone ou iPad, l'application mobile d'optimisation de tournées AntsRoute est disponible sur l'App Store iOS en [cliquant ici](#). Une fois sur la page de l'application, cliquez simplement sur « obtenir ».



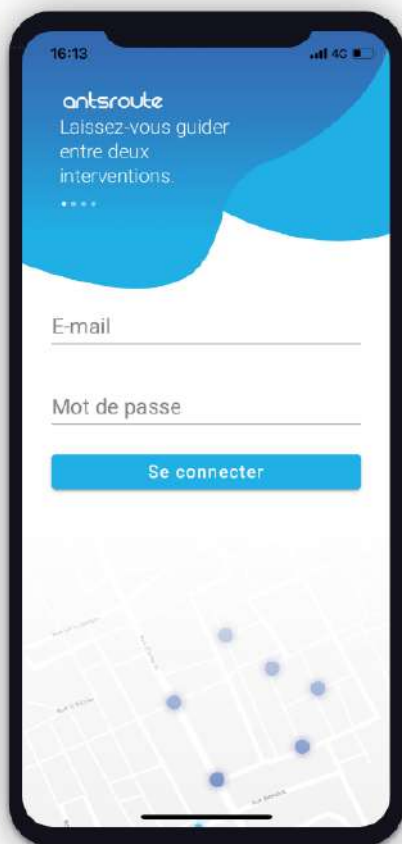
A noter : pour utiliser l'application mobile, il est nécessaire de s'inscrire en amont sur le site <https://app.antsroute.com/subscription/>

3. Se connecter à l'application mobile

Rendez-vous sur l'application que vous avez téléchargée. Afin de se connecter, l'agent doit utiliser son adresse email ainsi que le mot de passe que vous avez défini au préalable.

Vous avez oublié le mot de passe ? Vous pouvez modifier le mot de passe de votre agent directement depuis l'interface web AntsRoute. Il vous suffit de vous rendre dans

l'onglet « agents » du module « ressources » et d'identifier dans le tableau l'agent pour lequel vous souhaitez modifier le mot de passe. Vous devez alors cliquer sur « ... » et « changer le mot de passe ».




4. Démarrer la tournée

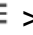
Depuis l'application mobile, les agents d'intervention ont accès à leur **tournée du jour**. La tournée est donc disponible sur l'application uniquement le jour de sa réalisation (à partir de 00h00).

A noter : vous pouvez visualiser l'avancement des tournées depuis le module « suivre » de l'interface web uniquement lorsqu'une première intervention a été validée depuis l'application mobile.

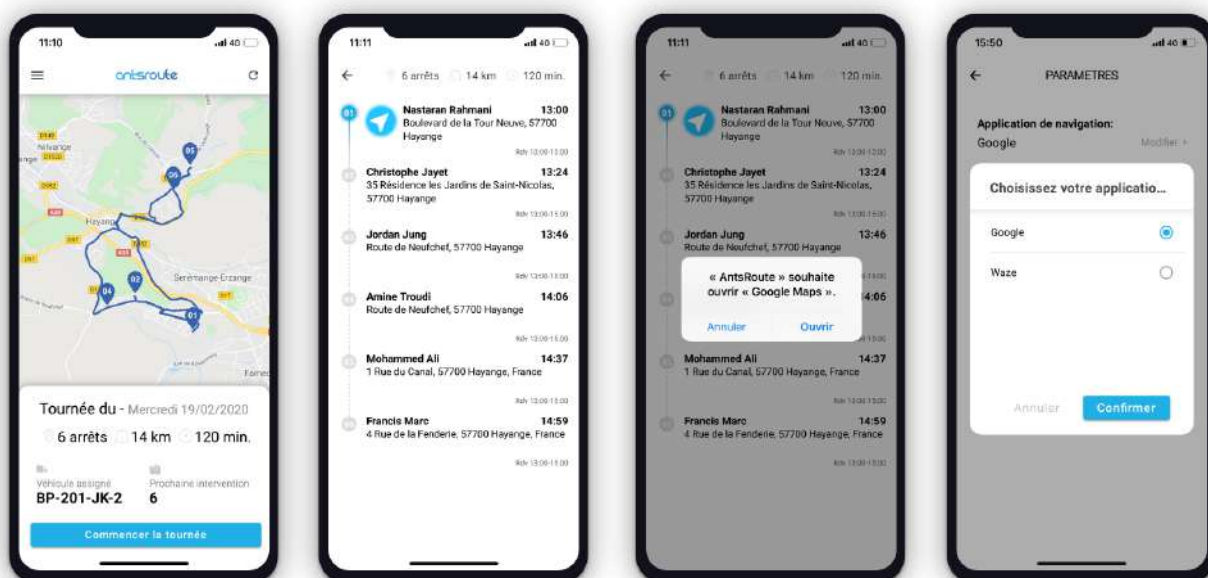
Les agents peuvent démarrer la tournée en cliquant sur le bouton « **commencer la tournée** ». Ils accèdent ainsi à la liste des interventions à effectuer aujourd'hui.

A noter : la responsabilité du démarrage de la tournée, de la confirmation des interventions et de la clôture de la tournée est laissée aux agents d'intervention. Il n'est donc pas possible d'effectuer ces actions depuis l'interface web.

En cliquant le bouton bleu avec l'icône de navigation (), l'agent **lance l'application Google Maps ou Waze** afin de suivre le trajet jusqu'au prochain lieu d'intervention.

Il est possible de **définir l'application de navigation** par défaut (Google Maps ou Waze) dans les paramètres ( > paramètres > application de navigation > modifier).

A noter : lorsqu'un des agents d'intervention démarre sa tournée depuis l'application mobile, le planificateur ne peut plus effectuer de modifications depuis le module « organiser » de l'interface web. Afin d'ajouter ou annuler une intervention, le planificateur doit se rendre dans le module « suivre ».



5. Valider une intervention

Depuis l'application mobile AntsRoute, les agents peuvent valider les interventions après réalisation. Ils doivent simplement se positionner sur la première intervention non réalisée de la liste des interventions et effectuer un simple « swipe » vers la gauche avant de cliquer sur le bouton vert « valider ».

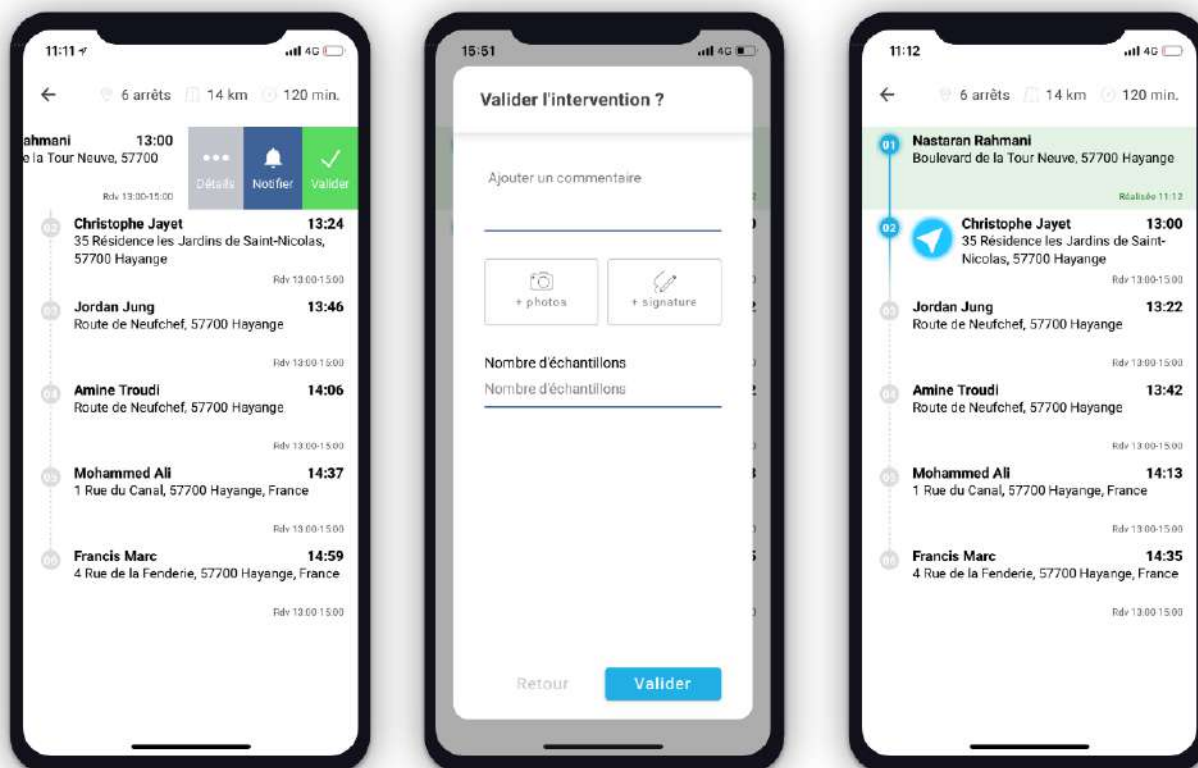
En cliquant sur le bouton « **valider** », une pop-up s'ouvre afin de permettre à l'agent d'ajouter un **commentaire de validation**, des **photos** (10 maximum) ainsi que la **signature du client**.

A noter : après validation d'une intervention, l'agent peut rajouter la signature d'un client ainsi que des photos en cliquant sur l'intervention depuis la liste des interventions. Il suffit alors de cliquer sur « + signature ». Par ailleurs, l'agent a la possibilité supprimer des photos uniquement lorsque aucune signature n'a été ajoutée lors de la validation.

Par ailleurs, l'agent d'intervention peut **remplir les champs personnalisés** avant de cliquer sur « valider » lorsque ces derniers ont été définis depuis l'interface web AntsRoute (Nom-Prénom > champs personnalisés).

A noter : l'ensemble de ces éléments seront visibles depuis l'interface web AntsRoute, en temps-réel dans le module « suivre » et à J+1 dans le module « analyser ».

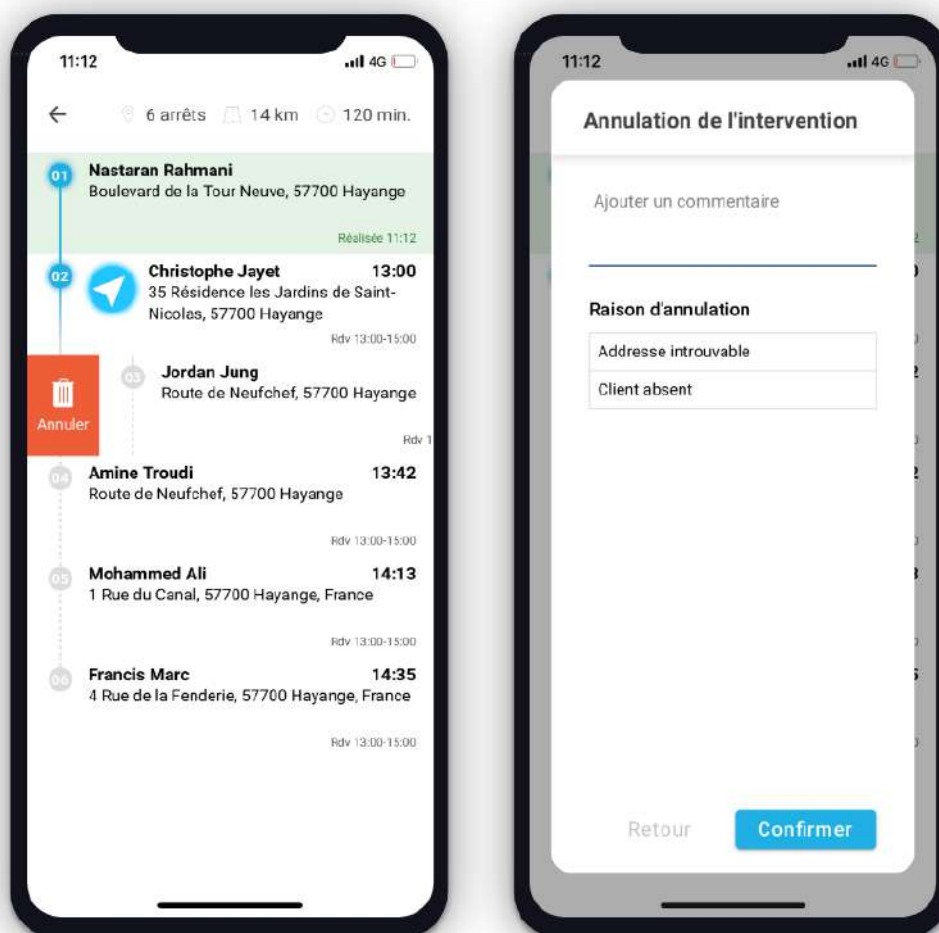
Depuis l'application mobile, les interventions qui ont été validées apparaissent en vert avec l'heure de réalisation dans la liste des interventions.



6. Annuler une intervention

Afin d'annuler une intervention, les agents peuvent effectuer un « swipe » vers la droite en se positionnant sur l'adresse de l'intervention en question. Ils doivent alors cliquer sur le bouton rouge « **annuler** ». Les agents ont également la possibilité d'ajouter un **commentaire d'annulation** ainsi qu'une **raison d'annulation**.

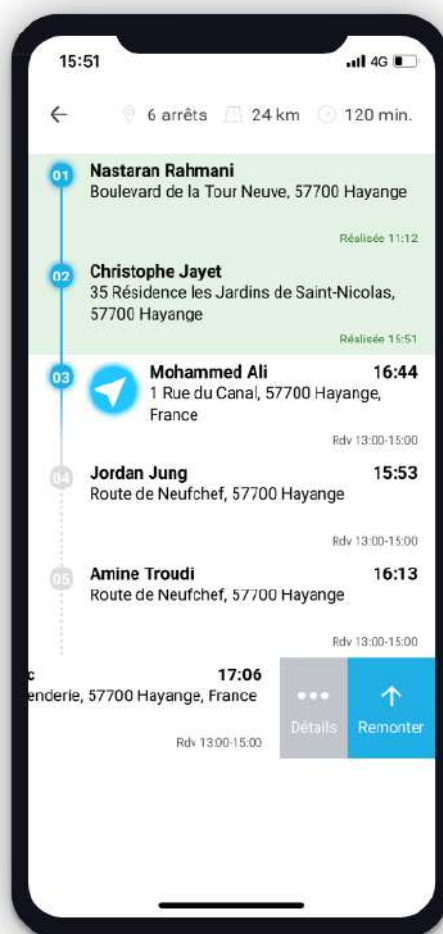
A noter : les raisons d'annulation doivent être définies en amont depuis l'interface web (Nom – Prénom > Motifs d'annulation).



7. Remonter une intervention en haut de la liste

Depuis l'application mobile AntsRoute, un agent peut **modifier l'ordre de sa tournée**. Il peut notamment remonter une intervention en haut de la liste des interventions à réaliser. Il suffit d'effectuer un « swipe » vers la gauche afin d'afficher une liste des actions, puis de cliquer sur le bouton bleu « **remonter** ». Cette intervention devient alors la prochaine intervention à réaliser.

A noter : l'agent visualise un message d'alerte lorsqu'il existe un risque de non respect d'une des contraintes clients.

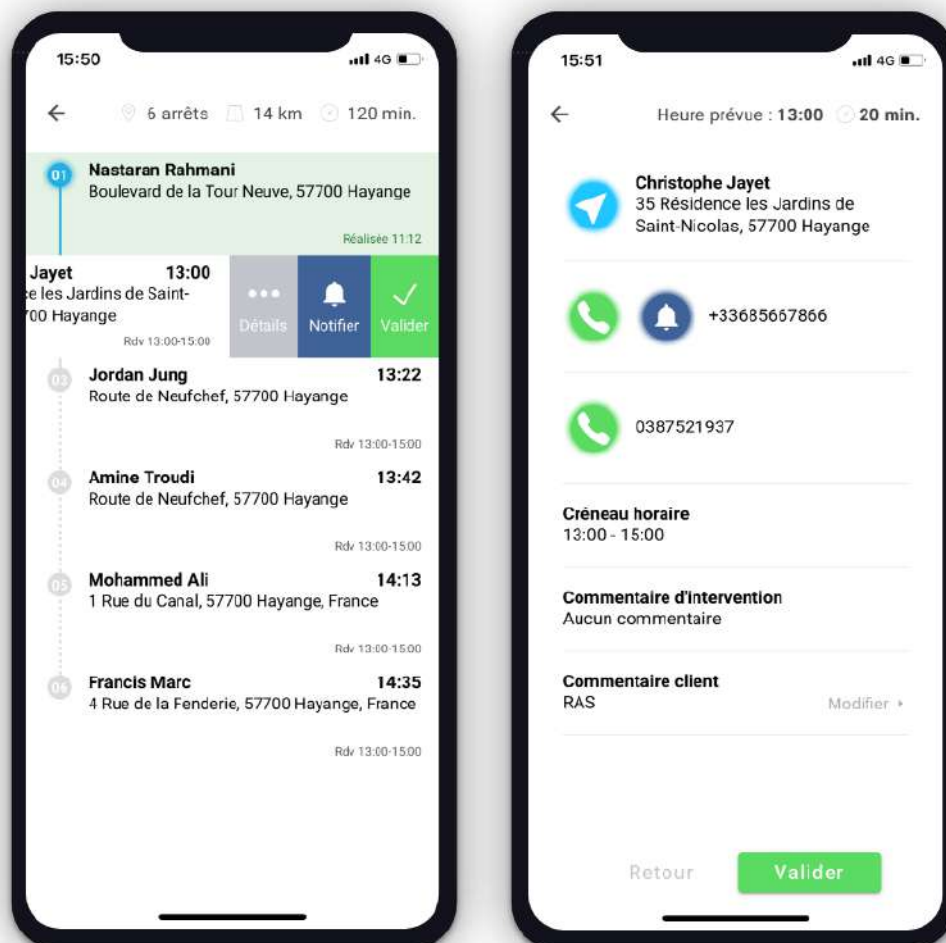


8. Accéder aux détails d'une intervention

Les agents peuvent accéder aux détails d'une intervention (adresse, numéro de téléphone, créneau horaire, commentaire d'intervention, commentaire client, etc.) en cliquant

directement sur l'adresse depuis la liste des interventions ou via le bouton « **détails** » accessible grâce à un « swipe » vers la gauche. En cliquant sur le numéro de téléphone, l'agent peut directement **déclencher l'appel**.

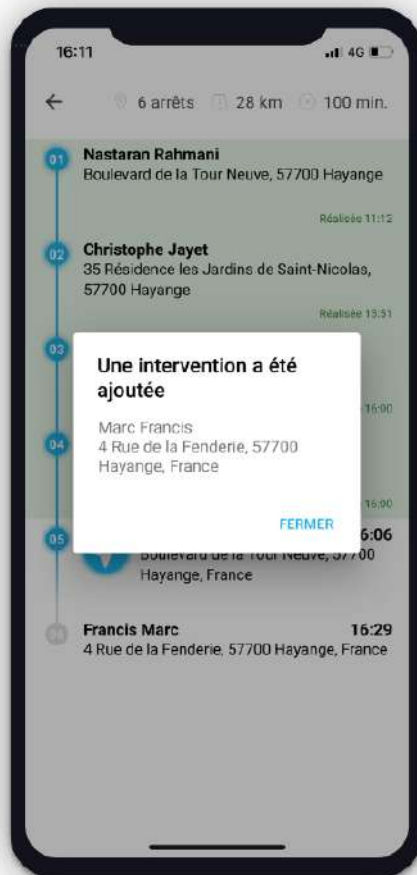
Par ailleurs, les agents peuvent valider la réalisation de l'intervention depuis cet écran en cliquant sur le bouton vert « valider ».



9. Recevoir en temps-réel le planning actualisé

En cas d'ajout d'une intervention à la tournée de l'agent depuis l'interface web AntsRoute, une **notification push** est directement envoyée sur son smartphone. Sa tournée est automatiquement réordonnée.

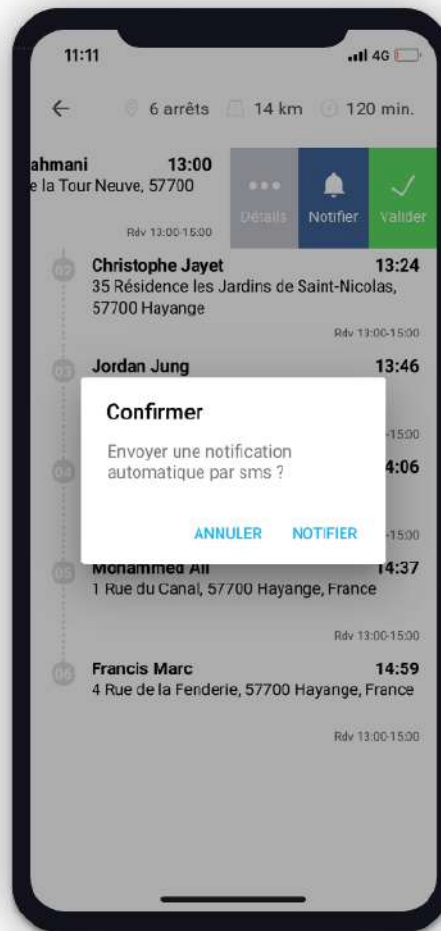
A noter : l'agent doit avoir un accès à internet afin que sa tournée soit actualisée.



10. Notifier les clients

Les agents d'interventions peuvent envoyer **manuellement** des notifications aux clients en cliquant sur le bouton « **notifier** » accessible grâce à un « swipe » vers la gauche depuis la liste des interventions.

A noter : le modèle des notifications « sur action depuis l'application mobile » doit être défini en amont depuis l'interface web. (Nom - Prénom > Sites > ... > Modifier > Modèles des notifications)

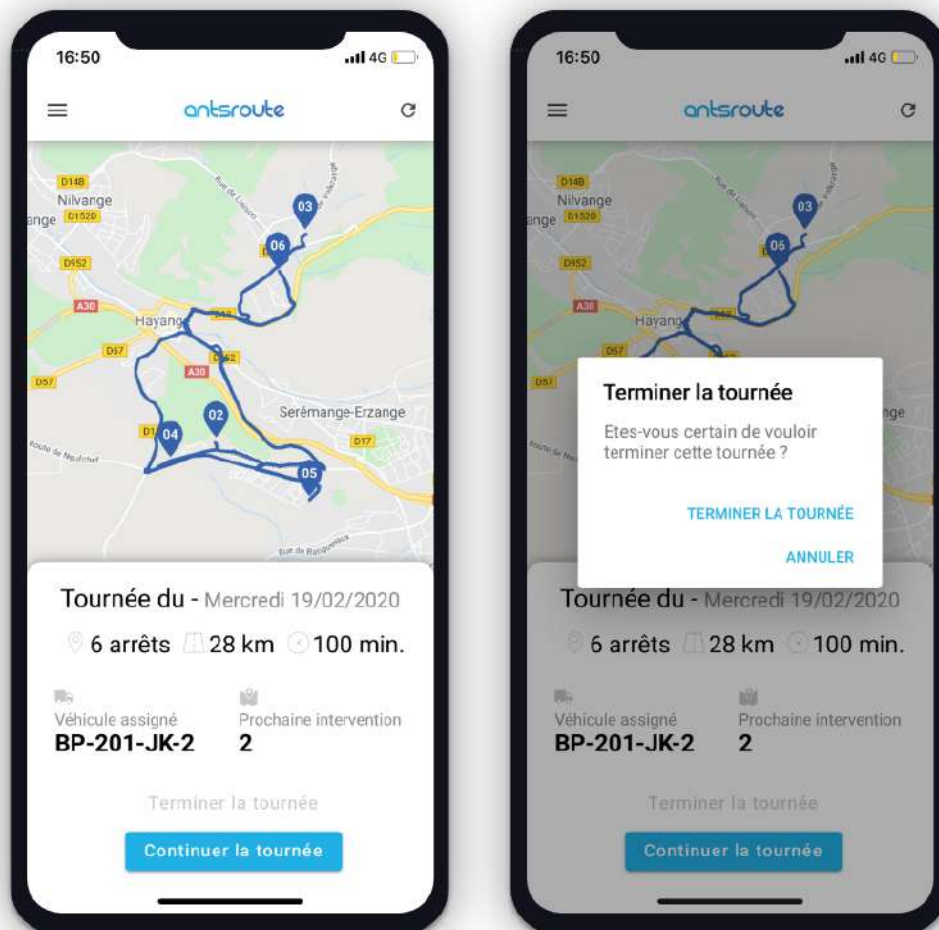


Par ailleurs, une notification peut être **automatiquement** envoyé au prochain client à visiter lors de la validation d'une intervention.

A noter : le modèle des notifications « sur validation de l'intervention précédente » doit être défini en amont depuis l'interface web. (Nom - Prénom > Sites > ... > Modifier > Modèles des notifications)

11. Clôturer la tournée

Une fois la tournée effectuée, l'agent peut la clôturer en cliquant sur le bouton « **terminer la tournée** ».



12. Autoriser la géolocalisation

L'application mobile AntsRoute peut être utilisée sans la géolocalisation. L'agent d'intervention est libre d'activer ou de désactiver la géolocalisation depuis les paramètres de son téléphone.

A noter : lorsque la géolocalisation est activée, le responsable d'exploitation ou planificateur peut s'assurer depuis l'interface web que l'agent se trouvait au bon endroit lors de la validation d'une intervention. En effet, depuis le module « suivre », les interventions réalisées qui apparaissent :

- en vert = l'agent se trouvait à la bonne adresse au moment de la validation,
- en orange = l'agent se trouvait en dehors de la zone au moment de la validation,
- en gris = la géolocalisation était désactivée au moment de la validation.